

## **Déclaration liminaire de la FNEC FP FORCE OUVRIERE au CHSCT A du 23 janvier 2017.**

La loi de Refondation de l'Ecole a sur les personnels des conséquences qui entrent dans le champ de compétence du CHSCT A. Dans tous les secteurs, Force Ouvrière constate les conséquences des différentes contre réformes qui l'accompagnent sur les personnels, leurs conditions de travail et leur santé.

Dans le premier degré, c'est la contre réforme des rythmes scolaires qui disloque le cadre national de l'Ecole, crée une pagaille institutionnelle, des semaines sans coupure, une fatigue accrue des élèves comme des personnels, des semaines à horaires variables pour les personnels remplaçants, des emplois du temps impossibles pour les personnels sur compléments de service, des problèmes de sécurité...

Dans le second degré, c'est la contre réforme du collège et le décret Hamon d'août 2014 qui provoquent augmentation du temps de présence hors élèves, réunionites, remise en cause des disciplines, mise en concurrence des collègues avec la mise en place des IMP...  
Comment s'étonner de la démission de nombreux professeurs stagiaires.

Dans les Lycées Professionnels, c'est la régionalisation de la carte professionnelle, la généralisation de l'apprentissage qui menace l'existence même de ces établissements et donc le devenir des agents qui y travaillent.

La dégradation des conditions et du climat de travail dans les établissements scolaires est aussi liée aux incivilités de nombreux élèves, victimes d'une situation sociale de plus en plus dégradée, de difficultés scolaires liées aussi aux passages par défaut, à la remise en cause des dédoublements et aux classes surchargées...

Dans les services administratifs, c'est le RIFSEEP, qui discrimine les agents en instaurant des rémunérations liées aux fonctions, ce sont aussi les suppressions de postes et de services, avec encore celles annoncées de 2 CIO et même la menace de la suppression d'une direction académique alpine pour la prochaine rentrée - que nous refusons totalement - qui conduisent en particulier à un travail à flux de plus en plus tendu qui devient insupportable dans les services...

Pour Force Ouvrière, la meilleure façon de lutter contre les risques psychosociaux, c'est de cesser d'en créer par les mesures prises !

Le protocole « alerte suicidaire », à l'ordre du jour aujourd'hui, est en soi l'expression d'une situation alarmante dans l'Education Nationale.

Quant à la Médecine de prévention, c'est un fait qu'elle est aujourd'hui inexistante. Pour Force Ouvrière, il est plus qu'inquiétant au XXIème siècle qu'en particulier les enseignants n'aient plus aucune médecine du travail alors qu'ils sont au contact des enfants dans un contexte actuel de dégradation de l'accès aux soins dans de nombreux secteurs géographiques pour les familles défavorisées.

C'est pourquoi Force Ouvrière persiste à revendiquer l'abandon des contre réformes en cours et l'arrêt des mesures d'austérité qui frappent les services et les établissements.

**Lecture de l'avis n°1 proposé par la FNEC FP FO :** *“ Considérant les conséquences que peut avoir sur la santé des enseignants la mise en place du nouveau processus d'évaluation des personnels, le CHSCT A d'Aix-Marseille demande que le projet de décret concernant l'évaluation des personnels fasse l'objet d'une étude approfondie du CHSCT M avant la prise d'une quelconque décision.”*

Pour conclure, Force Ouvrière exige solennellement le rétablissement de la médecine de prévention pour tous les personnels qui permettra en particulier de détecter les situations de stress et de détresse au travail pour éviter les drames que malheureusement nous connaissons dans notre académie.